

**FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU 4 septembre 2012**

**ORIENTATION 3 FAVORISER LE RECRUTEMENT ET LA RÉTENTION, LA FORMATION CONTINUE ET L'ASSIDUITÉ AU TRAVAIL DU PERSONNEL**

**Une politique informatique actualisée à la réalité des médias sociaux**

Les commissaires ont adopté la *Politique concernant l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de communication, incluant les téléphones intelligents et les médias sociaux*. La nécessité d'actualiser cette politique provient de l'avènement de nouveaux moyens technologiques ayant un impact considérable sur les pratiques professionnelles et sociales de communication des usagers. Cette politique tient compte de cette nouvelle réalité et établit les conditions d'utilisation des ressources informatiques et des réseaux de communication par les usagers de la Commission scolaire Harricana. Les principaux ajouts sont d'ordre éthique et précisent les fondements ainsi que les dispositions générales en lien avec les responsabilités de la commission et des usagers. Pour consultation, [www.csharricana.qc.ca](http://www.csharricana.qc.ca), section centre administratif dans le menu à la gauche de l'écran, politiques et règlement.

**Deux nouvelles recrues dans les membres du personnel de soutien**

Les commissaires ont procédé à deux nominations. D'abord, celle de M. Richard Lupien au poste de technicien en travail social à la polyvalente de la Forêt. Il s'agit d'un poste régulier cyclique de 35 heures par semaine. De plus, Mme Caroline Tessier a été nommée au poste d'agente de bureau classe principale, au Service des ressources humaines. Ce poste est régulier à temps plein à 35 heures par semaine. Mme Tessier entrera en fonction le 10 septembre 2012.

**ORIENTATION 4 MOBILISER L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES À CONTRIBUER À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE NOS ÉLÈVES, JEUNES ET ADULTES, ET À VALORISER LA FORMATION CONTINUE**

**Rapport d'activités 2011-2012 des comités de la CSH**

Comme prévu à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires a institué trois nouveaux comités en 2011-2012. Voici les résumés de leurs réalisations.

Mme Jeanne Grenier, présidente du **comité de vérification**, mentionne que deux rencontres ont été tenues cette année. Les membres ont discuté des priorités de travail pour l'année 2012-2013. Les échanges ont porté sur les trois processus de contrôle interne soit les processus d'achats, de paie et de revenus. Considérant l'ampleur des travaux à réaliser sur chacun des sujets, les membres du comité ont décidé d'approfondir la déclaration de la clientèle au 30 septembre. L'exercice consiste à examiner les processus de vérifications et de suivis ainsi que les documents nécessaires à l'encadrement.

Mme Ginette Beaumier, présidente du **comité des ressources humaines**, informe les commissaires que les membres de ce comité se sont également rencontrés à deux occasions. Lors de la première rencontre, il a été question de la politique et des procédures relatives aux congés sans traitement. Pour l'année prochaine, le comité compte se pencher sur les critères de sélection destinés aux postes de direction d'établissements en prévision des retraites à venir. C'est pourquoi dans le cadre de la deuxième réunion de ce comité, les outils de sélection utilisés ont été présentés aux membres du comité afin de les soutenir dans leur mandat.

M. Marc Désilets, président du **comité d'éthique et de déontologie**, résume les discussions et actions réalisées pour l'année 2011-2012 au cours de trois séances de travail. En premier lieu, M. Désilets rappelle la principale fonction du comité qui consiste à voir à la mise à jour du code d'éthique et de déontologie des commissaires à la CSH. Les membres du comité ont donc entrepris l'examen du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la CSH datant de novembre 2009. M. Désilets mentionne que cette révision a abouti à l'adoption sans aucune modification de ce document. De plus, les membres ont établi une banque de candidats ayant permis la formation d'un comité d'examen tel que prévu au chapitre 7 de ce règlement. Ce comité est composé de M. Christian Labbé, Me René Martineau et le nom du 3<sup>e</sup> membre reste à confirmer.